

**DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE : 28 NOVEMBRE 2011**

Objet : **BUDGET RECTIFICATIF 2011**

Présents : MM. BAILLY – BENEDIT – BUGAUD – CAUQUY – CHABERT – DUMAS – FALCONNIER – FONTENAT – FRATTA – GIREAU – GROSSAT – GUDERZO – JACQUET – JOUSSEAU – LUGAND – MARMILLON – MERCIER – MONNET – PERRAUT – PHILIBERT – PIERROT – MME PRADEL – MM. REY – VERNE – VOISIN

**BUDGET RECTIFICATIF 2011**

*Intervention de M. Dominique CAUQUY, Trésorier*

La notification de la répartition de la ressource fiscale par la CCI R pour 2011 et des opérations diverses impactent le budget primitif 2011 voté en novembre 2010. Ce budget rectificatif ne tient pas compte du dispositif de rattrapage afférent à l'exercice 2010. Ce dispositif de rattrapage, issu de la Loi de finances initiale pour 2011 provient des différences de recettes fiscales constatées en 2010 (soit 315 132 € pour la CCI T de l'Ain).

La CCI R de Rhône-Alpes, collectrice de la taxe, ne l'ayant pas inscrit à son budget rectificatif et les dispositions de l'article R.712.22 – 2 et la circulaire du 26 juillet 2011 imposent une cohérence entre les recettes fiscales inscrites par les CCI T et celles inscrites par la CCI R. L'inscription de cette recette prévisionnelle non connue à ce jour paraît contraire au dispositif budgétaire en vigueur.

1/ Notification de la ressource fiscale

La CCI R a notifié la répartition de la ressource fiscale pour l'exercice 2011 ; ce qui arrête l'allocation de la CCI T de l'Ain à **7 539 198 €** (soit régularisation de la contribution France Télécom, 63 300 € supplémentaire).

Ressource fiscale :	8 391 102 €
Contribution ACFCI CCIR :	851 904 €
Contribution France Télécom :	63 300 €
Besoins propres :	7 475 898 €

**=> allocation nette 2011 : 7 539 198 € (+63 300 €)**

2/ Opérations à intégrer dans le budget rectificatif

2.1/ Charges nouvelles

**2.1.1/ Subventions**

Plusieurs subventions ont été attribuées lors des précédentes assemblées de 2011 :

- Manager de Centre ville (AG du 7 février 2011) :	10 000 €
- Contribution œuvre d'art Ain'pertinentes (AG du 7 février 2011) :	4 600 €

LG	JMB

## Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

### DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE : 28 NOVEMBRE 2011

Objet : **BUDGET RECTIFICATIF 2011**

---

- Prix du travail du Rotary Club (AG du 28 mars 2011) : 600 €
- Prix de l'Entreprenariat au féminin (AG du 28 mars 2011) : 500 €
- Subvention communication AEPV (AG du 26 septembre 2011) : 3 000 €

#### ***2.1.2/ Cotisations***

De même, des adhésions entraînent les cotisations suivantes :

- Adhésion MIPRA (AG du 27 juin 2011) : 19 000 €
- Adhésion ANNECY 2018 (AG du 28 mars 2011) : 1 000 €
- Adhésion Club aéroport de LYON (AG du 28 mars 2011) : 1 000 €

#### ***2.1.3/ Opérations diverses***

Les opérations suivantes nécessitent également des ajustements budgétaires :

- Progiciel comptable régional :
  - Reprise des données : 6 377 €
  - Charges infocentre 4 464 €
  - Logiciel (investissement) : 38 615 €
- Plan de communication EGC : porté à 45 000 € (soit 15 000 € supplémentaires)
- Documentation DEFA/EGC 800 € (soit 300 € supplémentaires)

En outre, ce budget rectificatif intègre des charges et produits de l'opération SI PME (programme durant 24 mois de développement et de pérennisation des nouvelles technologies de l'information dans les entreprises cofinancé par l'état, la Région et les entreprises), soit :

- Honoraires : 39 500 €
- Subventions reçues : 26 400 €
- Production vendue : 13 150 €

#### ***2.2/ Produits***

Les produits financiers devraient s'élever à **100 000 €**, contre 60 000 € initialement prévus.

Les redevances EGC sont ramenées à 14 000 € (au lieu de 25 000 €) compte tenu du nombre d'étudiants présents à la rentrée 2011.

La prise en charge de la Contribution France Télécom sur le budget de la CCIR conduit à un dégageement de charges de 63 300 €.

LG	JMB

## Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

### DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE : 28 NOVEMBRE 2011

Objet : **BUDGET RECTIFICATIF 2011**

-----

#### 3/ Budget rectificatif n°1 2011

Rappel : ce budget rectificatif comprend les opérations exceptionnelles suivantes :

- en fonctionnement :
- fonds développement entreprises : 666 000 €
  - Ainterexpo (charges et produits équivalents) : 150 000 €
  - fonds transmission : 50 000 €

#### **3.1/ Charges**

	Primitif 2011	Rectificatif n°1 - 2011	
		Total	Hors opérations exceptionnelles
Contribution ACFCI/CCIR	851 904 €	-	-
Achats marchandises	14 180 €	14 180 €	14 180 €
Salaires et charges sociales	4 339 093 €	4 339 093 €	4 339 093 €
Achats et charges externes	2 217 240 €	2 303 881 €	2 303 881 €
Impôts et taxes	432 530 €	432 530 €	432 530 €
Dotations amort. et prov.	387 198 €	387 198 €	387 198 €
Concours financiers	1 871 992 €	1 827 392 €	961 392 €
Intérêts des emprunts	25 663 €	25 663 €	25 663 €
Charges except. et IS	26 945 €	26 945 €	26 945 €
<b>Total des charges</b>	<b>10 166 745 €</b>	<b>9 356 882 €</b>	<b>8 490 882 €</b>
Résultat bénéficiaire	-	-	159 002 €
<b>Total général</b>	<b>10 166 745 €</b>	<b>9 356 882 €</b>	<b>8 649 884 €</b>

#### **3.2/ Produits**

	Primitif 2011	Rectificatif n°1 - 2011	
		Total	Hors opérations exceptionnelles
Ressource fiscale	8 391 102 €	7 539 198 €	7 539 198 €
Ventes	36 000 €	36 000 €	36 000 €
Production vendue	556 763 €	558 913 €	558 913 €
Subventions	312 686 €	339 086 €	339 086 €
Produits financiers	60 000 €	100 000 €	100 000 €
Reprise sur provisions	150 000 €	150 000 €	-
Produits exceptionnels	76 687 €	76 687 €	76 687 €
<b>Total des produits</b>	<b>9 583 238 €</b>	<b>8 799 884 €</b>	<b>8 649 884 €</b>

LG	JMB

## Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

### DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE : 28 NOVEMBRE 2011

Objet : **BUDGET RECTIFICATIF 2011**

Résultat déficitaire	583 507 €	556 998 €	-
Total général	10 166 745 €	9 356 882 €	8 649 884 €

#### ***3.3/ Capacité d'autofinancement***

	Primitif 2011	Rectificatif n°1 - 2011	
		Total	Hors opérations exceptionnelles
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Dotations amort. et prov.	387 198 €	387 198 €	387 198 €
Résultat positif			159 002 €
<b>Total augmentation</b>	<b>387 198 €</b>	<b>387 198 €</b>	<b>546 200 €</b>
<u>Eléments de diminution :</u>			
Subventions virées au résultat	76 687 €	76 687 €	76 687 €
Reprise sur amort.	150 000 €	150 000 €	-
Déficit de l'exercice	583 507 €	556 998 €	-
<b>Total diminution</b>	<b>660 194 €</b>	<b>772 685 €</b>	<b>76 687 €</b>
Capacité d'autofinancement	-422 996 €	-396 487 €	469 513 €

#### ***3.4/ Opérations en capital***

	Primitif 2011	Rectificatif n°1 - 2011	
		Total	Hors opérations exceptionnelles
<u>Emplois :</u>			
Immobilisations incorporelles	-	38 615 €	38 615 €
Immobilisations corporelles	98 500 €	98 500 €	98 500 €
Remboursement des emprunts	336 048 €	336 048 €	336 048 €
<b>Total des emplois</b>	<b>434 548 €</b>	<b>473 163 €</b>	<b>473 163 €</b>
<u>Ressources :</u>			
Capacité d'autofinancement	-422 996 €	-396 487 €	469 513 €
Subventions d'équipement	40 500 €	40 500 €	40 500 €
<b>Total des ressources</b>	<b>-382 496 €</b>	<b>-355 987 €</b>	<b>510 013 €</b>
Prélèvement sur fonds de roulement	817 044 €	829 150 €	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	36 850 €

#### ***Avis de la Commission des Finances***

La Commission des finances chargée d'émettre un avis sur ce budget a été réunie le 9 novembre 2011.

Monsieur Marc Dumas va vous donner lecture de cet avis.

***Marc Dumas***

LG	JMB

## Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

### DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE : 28 NOVEMBRE 2011

Objet : **BUDGET RECTIFICATIF 2011**

---

"La Commission des Finances s'est réunie le 9 novembre 2011 afin d'émettre un avis sur le budget rectificatif de l'année 2011.

Après étude du dossier et échange de vues, la Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur le budget rectificatif de l'année 2011 qui vient de vous être présenté."

Il est demandé à l'Assemblée Générale, vu l'avis de la Commission des finances, d'approuver le budget rectificatif 2011 selon les éléments énoncés.

**L'Assemblée,**

- **Vu l'exposé de Dominique CAUQUY, Trésorier,**
- **Vu l'avis de la Commission des Finances,**

**après examen et échanges d'observations et après en avoir délibéré approuve le budget rectificatif 2011.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....36
- Nombre de Membres en exercice .....36
- Nombre de Membres présents .....25
- Nombre de voix pour .....25
- Nombre de voix contre ..... 0
- Nombre d'abstentions ..... 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Louis GIREAU  
Secrétaire

Jean-Marc BAILLY  
Président

LG	JMB